RCS : ST DENIS DE LA REUNION
Code greffe : 9741

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST DENIS DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2015 B 00044
Numéro SIREN : 808 338 644
Nom ou dénomination : LASSA

Ce dépôt a été enregistré le 08/07/2021 sous le numéro de dépôt P2021/000186

338123

Dénomination : LASSA
Adresse : 14 chemin Poisson Volant 97419 la Possession - FRANCE-

n° de gestion : 2015B00044
n° d'identification : 808 338 644

n° de dépôt : P2021/000186
Date du dépôt : 08/07/2021

Pièce : Ordonnance du Président

338123

EXTRAIT DES MINUTES

2021OP00770

[redacted]

REPUBLIQUE FRANÇAISE

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE SAINT-DENIS-DE-LA-REUNION

ORDONNANCE

Nous, Bernard MOLIE, Président du Tribunal de commerce de SAINT-DENIS-DE-LA-REUNION,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La société **LASSA SAS 14 chemin Poisson Volant 97419 LA POSSESSION RCS Saint Denis de La Réunion 808 338 644**

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2020

Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de Commerce.

PROROGEONS jusqu'au 31/12/2021
le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 de LASSA SAS 14 chemin Poisson Volant 97419 LA POSSESSION RCS Saint Denis de La Réunion 808 338 644 ;

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Saint-Denis-de-La-Réunion, le 02/07/2021

Le Président
Bernard MOLIE

Guillaume HAMON
Greffier associé

[redacted]

Pour expédition certifiée conforme à l'original

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-DENIS REUNION

21 OP 770

EXTRAIT DES MINUTES

ARRIVÉE
29 JUIN 2021
GREFFE T.C.
SAINT-DENIS

LASSA
Société par actions simplifiée
au capital de 386 694 euros
Siège social : 14 CHEMIN POISSON VOLANT, 97419 LA POSSESSION
808 338 644 RCS ST DENIS

REQUÊTE
à Monsieur le Président du Tribunal de commerce de SAINT DENIS DE LA REUNION

Le soussigné Laurent LEMAITRE, demeurant 14 CHEMIN POISSON VOLANT, 97419 LA POSSESSION

Agissant en qualité de Président de la société LASSA, société par actions simplifiée au capital de 386 694 euros, dont le siège social est 14 CHEMIN POISSON VOLANT, 97419 LA POSSESSION, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 808 338 644 RCS ST DENIS,

A l'honneur de vous exposer :

Que la société LASSA a, conformément à ses statuts clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2020,

Que, conformément à l'article L. 227-9 du Code de commerce et à ses statuts, les comptes annuels doivent être approuvés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice par son associé unique, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

Qu'elle se trouve dans l'impossibilité de le faire pour le motif suivant :

Les mesures dérogatoires relatives à l'établissement des comptes sociaux applicables jusqu'au 31 juillet 2021 sont prorogées jusqu'au 30 septembre 2021.

Du fait de cette mesure de tolérance, le délai d'établissement des bilans clos au 31 décembre 2020 est prorogé à titre exceptionnel au 30 juin 2021.

Cependant, la tenue des approbations de comptes clos le 31 décembre 2020 n'est pas concernée par ces mesures dérogatoires.

Il est par conséquent impossible de réunir les assemblées d'approbation des comptes dans les délais légaux. .

C'est pourquoi le soussigné a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société LASSA qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de six mois pour soumettre les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020 à l'approbation de l'associé unique de la société LASSA, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9, alinéa 3 du Code de commerce.

Fait à LA POSSESSION
Le 16 juin 2021

Laurent LEMAITRE
Président